



# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

## Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voix à suivre

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Septembre 2024

**FR**

CD/24/15  
Original : anglais  
Pour information

Document établi par  
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en concertation  
avec la Croix-Rouge allemande, le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat et  
le Comité international de la Croix-Rouge

## RAPPORT INTÉRIMAIRE

---

# Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre

---

### RÉSUMÉ

Le présent document fait état des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre de la résolution « Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre » qui a été adoptée par le Conseil des Délégués de 2022 (CD/22/R2). Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) sont plus nombreuses à mettre en œuvre des actions anticipatives qui couvrent davantage de personnes, de zones géographiques et d'aléas en amont des dangers et des événements prévisibles.

D'importants changements ont eu lieu au niveau des politiques, dont la mise en place de nouveaux cadres régionaux et nationaux visant à renforcer l'action anticipative. Parmi ceux-ci figurent la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (A/77/L.70) ; le Cadre institutionnel et opérationnel de l'Union africaine pour un système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque ; la Feuille de route régionale relative à l'action anticipative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ; le Cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est relatif à l'action anticipative ; la Déclaration du G7 sur le renforcement de l'action anticipative ; les Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur les mesures à prendre pour combler le déficit de financement humanitaire (9598/23) ; le lancement du caucus du Grand compromis sur l'action anticipative ; ainsi que l'initiative « Des alertes précoces pour tous ».

Compte tenu de la dynamique en faveur de l'action anticipative, il est proposé que la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) examine une résolution intitulée « Protéger les personnes contre les conséquences des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes sur le plan humanitaire : travailler ensemble pour renforcer l'action anticipative », qui encourage les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) à intégrer encore davantage l'action anticipative dans la gestion des risques de catastrophe, afin de protéger les personnes et leurs moyens de subsistance contre les phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes prévisibles.

### 1) INTRODUCTION

La fréquence, l'intensité et la complexité accrues des catastrophes entraînent un changement de paradigme pour l'action humanitaire, climatique et en faveur du développement. Cette évolution s'articule autour du concept d'action anticipative, qui consiste à agir en amont des aléas lorsque les informations issues de l'alerte précoce signalent un événement imminent et/ou un pic d'impact avant qu'ils ne se produisent, dans le but de réduire au minimum et d'atténuer les dommages potentiels. L'action anticipative est la plus efficace lorsqu'elle se fonde sur un plan convenu au préalable et assorti d'un financement prédéfini. Depuis l'adoption de la résolution du Conseil des Délégués de 2022, des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre et le déploiement à plus grande échelle de mesures proactives au sein du réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le présent rapport dresse un bilan global de ces progrès, en mettant en lumière les avancées réalisées, les difficultés rencontrées et la voie à suivre en ce qui concerne l'action anticipative au sein du Mouvement.

D'importants progrès ont été réalisés sur le plan des Sociétés nationales engagées dans l'action anticipative. Le nombre de Sociétés nationale dotées de plans d'action anticipative convenus à l'avance ou de protocoles d'action rapide a considérablement augmenté, couvrant ainsi davantage de zones géographiques et d'aléas. Les Sociétés nationales sont également plus nombreuses à solliciter des allocations du Fonds d'urgence pour l'intervention en cas de catastrophe (IFRC-DREF) de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) afin d'agir en amont des aléas qui se profilent à l'horizon, sans s'appuyer sur des plans d'action préalablement établis. Entre juin 2022 et juin 2024, 27 nouveaux protocoles d'action rapide élaborés par 19 Sociétés et 36 opérations de l'IFRC-DREF en cas de crise imminente sollicitées par 28 Sociétés nationales ont été approuvés, pour un montant de 17 836 743 francs suisses en faveur de 7 725 425 personnes.

Le présent rapport se penche sur différents aspects de l'action anticipative, notamment l'accroissement de l'engagement des Sociétés nationales, les interventions face aux aléas à évolution lente et moins visibles, l'accent mis sur les risques cumulés, la mise en œuvre de l'action anticipative dans les situations de conflit et l'étude des nouveaux aléas et risques. Il aborde en outre l'importance d'adopter des mécanismes de financement durables, l'intégration de l'action anticipative dans les systèmes de gestion des risques de catastrophe et le rôle de l'Anticipation Hub en tant que plateforme essentielle favorisant l'échange de connaissances et la sensibilisation.

L'analyse et les progrès présentés ci-après mettent en lumière l'engagement du Mouvement en faveur de l'intensification de l'action anticipative. Les recommandations formulées visent à orienter nos futurs efforts et à faire en sorte que l'action anticipative continue de protéger et de soutenir les personnes à risque dans le monde entier.

## 2) CONTEXTE

Il s'agit du premier rapport intérimaire relatif à la résolution CD/22/R2. Étant donné que celle-ci a été proposée conjointement par la Fédération internationale, la Croix-Rouge allemande, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat, les consultations ont été menées avec ces différentes organisations.

Par ailleurs, le [Cadre opérationnel 2021-2025 de la Fédération internationale relatif à l'action anticipative](#) a constitué un outil utile pour orienter les progrès, dont les cibles et indicateurs spécifiques ont permis compte du renforcement de l'action anticipative. D'ici 2025, le réseau de la Fédération internationale entend mobiliser 80 Sociétés nationales en faveur de l'action anticipative, atteindre 3,5 millions de personnes grâce à ces efforts et consacrer 25 % des fonds de l'IFRC-DREF aux mesures mises en œuvre dans ce domaine.

## 3) ANALYSE/PROGRES

### A) Accroître l'engagement dans l'action anticipative

Depuis l'adoption de la résolution du Conseil des Délégués de 2022, le nombre de Sociétés nationales qui prennent part à l'action anticipative et la mettent en œuvre a considérablement augmenté. En 2021, 8 Sociétés nationales avaient élaboré des protocoles d'action rapide. En juin 2024, elles étaient 22 à disposer de tels documents. Au total, 61 protocoles d'action rapide ont été établis, activés et clôturés cette même année, contre seulement 9 en 2021. Si les parties prenantes externes axent principalement l'action anticipative sur les sécheresses, la majorité des protocoles d'action rapide des Sociétés nationales se concentrent en priorité sur les inondations et les cyclones. Étant donné que ces protocoles portent sur un aléa spécifique, une Société nationale peut en établir plusieurs.

Par ailleurs, nombre de Sociétés nationales mettent en œuvre des actions anticipatives sans s'appuyer sur des plans convenus à l'avance, en utilisant les prévisions météorologiques, les

technologies disponibles et les informations sur les risques pour intervenir en amont des aléas prévus. Par exemple, en mars 2023, la Croix-Rouge du Malawi, la Croix-Rouge du Mozambique et la Croix-Rouge malagasy ont pris des mesures qui ont permis de sauver des vies avant le passage du cyclone Freddy, en évacuant les populations à risque, en diffusant des messages d'alerte précoce, en jouant un rôle décisif dans la coordination globale des activités du lancement de l'alerte à la mise en œuvre des interventions, et en distribuant des articles essentiels dans les centres d'évacuation. Les Sociétés nationales ont en outre sollicité une allocation de l'IFRC-DREF en cas de crise imminente aux fins de 36 opérations dans 28 pays.

Entre juin 2022 et juin 2024, 7 725 425 personnes ont bénéficié d'un soutien grâce au pilier action anticipative de l'IFRC-DREF, dont font partie les protocoles d'action rapide, les protocoles d'action rapide simplifiés et le mécanisme en cas de crise imminente.

## **B) Prendre des mesures plus énergiques pour faire face aux aléas à évolution plus lente et moins visibles au moyen de l'action anticipative**

En raison du phénomène climatique El Niño, plusieurs pays ont été confrontés à des vagues de chaleurs, des sécheresses, des incendies, des inondations et des cyclones graves et intenses entre 2022 et 2024. Les aléas à évolution lente, qui se développent progressivement au fil des semaines et des mois au lieu de se produire soudainement, sont une excellente occasion de mettre en œuvre des actions anticipatives. Parmi ces aléas à évolution lente, les vagues de chaleur sont désormais communes dans de nombreuses régions du monde. Au cours du premier semestre 2022, les vagues de chaleur persistantes qui ont touché certaines régions d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord ont conduit à des évacuations, causé la mort de dizaines de milliers de personnes et entraîné des répercussions négatives notamment sur la santé, le bien-être et l'approvisionnement en denrées alimentaires de centaines de millions de personnes<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, les Sociétés nationales ont élaboré des protocoles d'action rapide axés sur les sécheresses au Guatemala, au Honduras, au Niger, en Éthiopie, au Kenya, au Zimbabwe, en Eswatini et au Lesotho, ainsi que sur les vagues de chaleurs au Tadjikistan, au Kirghizistan, en Grèce et au Népal en plus du protocole existant au Vietnam.

En 2023, la Croix-Rouge du Zimbabwe a activé son protocole d'action rapide relatif aux sécheresses afin de venir en aide à 500 ménages et d'atténuer les conséquences négatives de ces phénomènes en diffusant des messages d'alerte précoce, en distribuant des semences résistantes à la sécheresse et en administrant certains produits au bétail. Par ailleurs, lorsque l'état d'urgence a été déclaré en 2024, la Société nationale a commencé à fournir une assistance sous forme de transferts monétaires. De même, la Croix-Rouge du Honduras a activé son protocole d'action rapide en juin 2023, en amont de la sécheresse et des vagues de chaleur qui avaient été anticipées en déployant des volontaires afin qu'ils distribuent des kits de purification de l'eau et des espèces aux populations à risque.

En avril 2024, le Croissant-Rouge du Bangladesh a activé son protocole d'action rapide relatif aux vagues de chaleur afin de venir en aide à 123 700 personnes, en diffusant des messages d'alerte précoce sur la déshydratation et les prévisions météorologiques, en distribuant de l'eau potable, en installant des stations de rafraîchissement et en procédant à des transferts monétaires à usages multiples. En juin 2024, la Croix-Rouge hellénique s'est appuyée sur les prévisions établies par l'Observatoire national d'Athènes pour prendre des mesures anticipatives de lutte contre les températures caniculaires. Elle a ainsi aidé 2 000 personnes à faire face à la chaleur en distribuant des bouteilles d'eau, des boissons isotoniques et de la nourriture, et en rendant visite aux personnes en situation de vulnérabilité, telles que les personnes âgées et sans abri.

---

<sup>1</sup> <https://climate.copernicus.eu/heatwaves-grip-parts-europe-asia-and-north-america-first-half-2022>

### **C) Se concentrer davantage sur les risques cumulés**

Alors que les aléas sont de plus en plus fréquents et intenses, le temps pour se relever entre les différents événements est réduit et des aléas multiples peuvent se produire simultanément, entraînant ainsi des risques cumulés. Conscient de l'importance des efforts concertés dans ce domaine, l'Anticipation Hub a créé un groupe de travail multirisque dirigé par le Centre sur le climat et ACAPS afin de mettre à la disposition des parties prenantes des outils et des directives spécifiques en matière de gestion des risques de catastrophe. En 2024, le groupe de travail a axé ses activités sur la Colombie, où la Société nationale renforce actuellement ses capacités d'anticiper des crises complexes et d'élaborer des protocoles d'action rapide qui tiennent compte du caractère dynamique et évolutif des risques, ce qui consiste concrètement à étudier des approches plus progressives en ce qui concerne les critères de déclenchement.

Entre 2022 et 2024, le Centre sur le climat a collecté des informations sur le déroulement des crises complexes, en procédant à un examen approfondi des causes et conséquences des catastrophes (c'est-à-dire une analyse scientifique des catastrophes). En comprenant mieux la manière dont les crises complexes se sont déroulées par le passé et en tenant compte des difficultés supplémentaires liées aux changements climatiques et à leurs conséquences sur les personnes les plus vulnérables, nous pourrions nous adapter et améliorer la prise de décisions en matière d'action anticipative, ce qui se reflétera dans la mise en œuvre future des mesures dans ce domaine. Au Honduras, le caractère complexe des tempêtes tropicales Eta et Iota a été étudié en détail, notamment la manière dont les enseignements tirés des aléas précédents, y compris la pandémie de Covid-19 et la violence systématique, peuvent être utilisés pour renforcer les processus d'action anticipative. Un processus similaire a été entrepris dans le contexte du cyclone Kenneth, qui a touché les zones en proie à un conflit dans la province du Cabo Delgado au Mozambique. En Zambie, la Société nationale a joué un rôle de premier plan dans le cadre d'une analyse scientifique réalisée par le Centre sur le climat et l'Institut international de gestion des ressources en eau, qui visait à identifier les liens entre les aléas multiples et les risques dynamiques qui ont conduit à la crise humanitaire de 2022. Une analyse similaire est en cours de réalisation pour les inondations qui ont frappé le Pakistan en 2022.

### **D) Renforcer l'action anticipative dans les situations de conflit**

L'action anticipative a principalement été mise en œuvre face à des phénomènes climatiques et météorologiques, notamment les tempêtes, les inondations, les sécheresses et les phénomènes similaires. Le paysage humanitaire actuel est complexe, de nombreuses régions confrontées aux effets cumulés des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes dans des contextes fragiles et touchés par des conflits. Ces conditions ont de graves répercussions sur des situations humanitaires déjà critiques. La Banque mondiale considère que 33 pays sont en situation de fragilité et de conflit en 2024<sup>2</sup>.

Des efforts sont actuellement déployés au sein du réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de remédier à ce problème au moyen de deux principales approches, à savoir : 1) anticiper les aléas climatiques et météorologiques dans les situations de conflit et 2) anticiper les effets des conflits. Dans 17<sup>3</sup> des 33 pays considérés comme en situation de fragilité et de conflit par la Banque mondiale, les Sociétés nationales mettent en place des systèmes d'alerte précoce et d'action rapide et déploient des mesures anticipatives sur en réalisant des analyses des risques, en élaborant des protocoles d'action rapide et/ou en activant de tels protocoles.

En octobre 2023, en partenariat avec le Croissant-Rouge de Somalie et le Centre sur le climat, le CICR a utilisé pour la première fois les prévisions relatives au phénomène El Niño en Somalie

<sup>2</sup> <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/608a53dd83f21ef6712b5dfef050b00b-0090082023/original/FCSListFY24-final.pdf>

<sup>3</sup> Le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Irak, le Liban, le Mali, le Mozambique, le Niger, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad, le Timor-Leste, le Yémen, le Zimbabwe.

pour adapter les opérations en diffusant des alertes en temps voulu, en mettant en œuvre des actions anticipatives et en améliorant la préparation dans les zones touchées par des conflits.

En avril et mai 2024, en amont des vagues de chaleur, le CICR a intégré des messages relatifs à ces phénomènes dans ces échanges avec les autorités pénitentiaires du Niger et du Mali et contribué à la mise en place de mesures de préparation.

Ces dernières années, le groupe de travail sur les conflits de l'Anticipation Hub s'est employé à renforcer les connaissances en matière d'anticipation des crises dans les situations complexes et à définir des attentes réalistes en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures dans ce domaine. Il convient de souligner qu'il est plus difficile de mener des actions anticipatives dans les situations de conflit que dans les situations de fragilité en raison des risques cumulés et des dynamiques imprévisibles qui leur sont associés. Toutefois, une nouvelle boîte à outils est en cours d'élaboration dans le cadre d'un partenariat avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale afin d'aider les Sociétés nationales et les partenaires à tenir compte du caractère plus ou moins sensible des conflits et d'autres aspects relatifs à ces derniers dans le processus de conception des protocoles d'action rapide.

En parallèle, l'ensemble de la communauté humanitaire a déployé certains efforts afin de mieux comprendre la capacité d'anticipation des conflits du système humanitaire, et une évaluation globale des outils de prévision des conflits, à laquelle le Groupe de travail sur les conflits de l'Anticipation Hub a contribué, a été présentée dans un rapport de 2023 du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Selon cette évaluation, les systèmes de prévision actuels ne sont pas suffisants pour permettre d'appliquer l'ensemble des mesures anticipatives, en particulier le financement pour la mise en œuvre d'actions rapides fondées sur ces prévisions. Toutefois, les partenaires s'accordent à dire qu'il est essentiel de mettre l'accent sur l'anticipation des effets des conflits tels que les déplacements. Les violences électorales restent quant à elles un type d'événement que les Sociétés nationales anticipent généralement de manière efficace, pour lequel elles ont recours au mécanisme de l'IFRC-DREF en cas de crise imminente.

### **E) Explorer les possibilités d'anticiper d'autres aléas et risques et d'agir en amont**

Comme le souligne la résolution du Conseil des Délégués, les composantes du Mouvement s'engagent à étendre l'action anticipative aux aléas et aux risques qui ne sont pas d'ordre climatique ou météorologique. Parmi les évolutions notables enregistrées au cours de la période de référence (2022-2024), nous pouvons citer les progrès réalisés en matière d'anticipation des conséquences des mouvements de population et des épidémies.

En novembre 2023, la Croix-Rouge allemande et la Fédération internationale ont réuni plus de 70 praticiens issus des Sociétés nationales, d'organisations non gouvernementales, des Nations Unies et du milieu universitaire afin qu'ils partagent leurs expériences et conclusions en matière d'anticipation des déplacements. L'élaboration et l'approbation du protocole d'action rapide relatif aux mouvements de population en janvier 2024 par la Croix-Rouge du Honduras constituent une avancée majeure au sein du réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce protocole vise à réduire les conséquences négatives sur la santé des personnes en déplacement, en anticipant le pic de mobilité transfrontalière ainsi que les capacités dont les parties prenantes gouvernementales et la Société nationale auront besoin pour répondre aux besoins accrus.

En 2023, les groupes de travail sur l'action anticipative et la santé de l'Anticipation Hub se sont élargis pour inclure 97 membres issus de 31 institutions différentes (Sociétés nationales, centres de référence et autres) dans le groupe de travail interne au Mouvement, tandis que le groupe de travail interorganisations est passé à 48 membres actifs issus de 34 institutions. Il convient de noter que, au cours de cette période, le groupe de travail du Mouvement a élaboré un document de travail sur la mise en œuvre d'actions anticipatives dans le cadre des flambées de maladies



et des maladies à potentiel épidémique, un [résumé de deux pages](#) concernant les différentes approches à adopter ainsi qu'un exemple de protocole d'action rapide simplifié dans le contexte d'une épidémie de choléra. La Croix-Rouge de Sri Lanka a été la première Société nationale à soumettre un protocole d'action rapide relatif aux épidémies (dengue) en 2024, et au moins quatre autres Sociétés nationales devraient finaliser des protocoles d'action rapide simplifiés ou des protocoles d'action rapide d'ici fin 2024.

#### **F) Encourager la création et l'adaptation de mécanismes de financement ou en faciliter l'accès**

L'IFRC-DREF joue un rôle essentiel dans le financement des interventions immédiates en cas de catastrophe et de l'action anticipative. Grâce à son pilier relatif à l'action anticipative, les 191 Sociétés nationales ont accès à un financement convenu à l'avance pour mettre en œuvre des mesures anticipatives en s'appuyant sur un plan préalablement établi ou un protocole d'action rapide. Afin d'encourager les Sociétés nationales à intervenir en amont des aléas prévus qui se profilent à l'horizon, le mécanisme de l'IFRC-DREF en cas de crise imminente leur permet de déployer des actions anticipatives sans élaborer de protocole d'action rapide.

Depuis 2018, les protocoles d'action rapide constituent une méthode efficace fondée sur une évaluation rigoureuse des aléas et des prévisions précises de qualité qui permettent aux Sociétés nationales d'accéder au pilier relatif à l'action anticipative de l'IFRC-DREF. Les expériences acquises et les enseignements tirés par les Sociétés nationales montrent qu'il est primordial d'étudier des méthodes plus simples, en particulier lorsque les données historiques relatives aux conséquences des catastrophes sont insuffisantes, les compétences en matière de prévision sont plus faibles ou aucun partenaire n'est en mesure de fournir un soutien dans le pays. Par conséquent, fin 2022, l'IFRC-DREF a réajusté et adapté son approche en lançant un protocole d'action rapide simplifié, une méthode plus simple qui permet à davantage de Sociétés nationales de planifier l'action anticipative de manière indépendante. Au cours de la période de référence, l'IFRC-DREF a consacré 17 836 743 francs suisses à l'action anticipative par le biais de protocoles d'action rapide, de protocoles d'action rapide simplifiés et d'allocations en cas de crise imminente.

Si le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge cherche continuellement à aider les Sociétés nationales à mettre en œuvre des mesures anticipatives, une des principales difficultés est d'instaurer des systèmes durables, solides et fiables à cet égard, notamment en apprenant aux membres du personnel et aux volontaires à mener des actions dans un délai très limité, en nouant des partenariats avec les services hydrométéorologiques ou le milieu universitaire pour accéder aux prévisions, en harmonisant les interventions avec les plans de gestion des risques de catastrophe des gouvernements et des Sociétés nationales et en modifiant les lois afin de pouvoir prendre des mesures en cas d'alerte.

Ces activités relatives à la mise en place de systèmes d'action anticipative n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRC-DREF et exigent donc des efforts concertés pour mobiliser des ressources. À cette fin, la Fédération internationale a étudié différents mécanismes de financement, tels que le Fonds vert pour le climat, l'Initiative sur les risques climatiques et les systèmes d'alerte précoce (CREWS), ainsi que les possibilités de financement par l'intermédiaire d'autres projets et programmes bilatéraux et multilatéraux, notamment la subvention de l'Italie en faveur de la Fédération internationale visant à renforcer l'action anticipative en Afrique et le projet « L'eau au cœur de l'action climatique » financé par le gouvernement néerlandais. Par ailleurs, l'IFRC-DREF a mis au point un produit d'assurance qui sert de nouveau modèle de financement pour l'intervention humanitaire dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'entreprise Aon et le Centre pour la protection contre les catastrophes.

### **G) Intégrer l'action anticipative dans les systèmes et processus de gestion des risques de catastrophe des Sociétés nationales et, dans la mesure du possible, des gouvernements**

Afin de garantir la durabilité et une véritable appropriation de l'action anticipative, il convient de l'intégrer dans les plans et processus de gestion des risques de catastrophe des Sociétés nationales. Au cours de la période de référence, la Fédération internationale a mis à jour le modèle de politique des Sociétés nationales relative à la gestion des risques de catastrophe dans le cadre du processus de préparation pour des interventions efficaces. Dans le cadre de cette mise à jour, il a été souligné que l'action anticipative constitue une stratégie essentielle pour mener des interventions proactives face aux catastrophes et aux crises.

En leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics, les Sociétés nationales agissent souvent comme de véritables chefs de file, proposant des approches innovantes en matière de gestion des risques de catastrophe. Au Mozambique, la Croix-Rouge du Mozambique, avec le soutien de la Croix-Rouge allemande et de la Fédération internationale, fait figure de pionnière dans le domaine de l'action anticipative depuis 2015, ce qui a conduit à l'élaboration et à l'activation de protocoles d'action rapide relatifs aux inondations et aux cyclones. En 2024, le gouvernement du Mozambique a mis au point l'un des premiers cadres gouvernementaux d'action anticipative relatifs aux sécheresses dans la région.

Par ailleurs, la Fédération internationale et les Sociétés nationales ont appuyé la prise en compte des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe dans les instruments nationaux de 38 pays ainsi que dans plusieurs instruments régionaux, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des fondements de l'action anticipative et de possibilités qu'elle offre. L'équipe Droit relatif aux catastrophes de la Fédération internationale a en outre élaboré un document de synthèse sur la manière de légiférer dans les domaines de l'alerte précoce et de l'action anticipative. Au cours de la période considérée, ces informations, questions et lignes directrices ont été utilisées dans la région Asie-Pacifique, dans le but d'élargir leur champ d'application.

Dans le cadre de son rôle de cheffe de file mondial du pilier 4 (préparation pour répondre aux alertes) de l'initiative « Des alertes précoces pour tous » lancée en 2022, la Fédération internationale encourage l'intégration de l'action anticipative dans les systèmes et processus de gestion des risques de catastrophe des gouvernements et y apporte un soutien accru.

En juin 2024, la Fédération internationale a entrepris une étude approfondie qui se penchera sur l'intégration et la mise en œuvre de l'action anticipative par les gouvernements et sur le rôle des Sociétés nationales à cet égard en leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics.

### **H) Utiliser l'Anticipation Hub en tant que plateforme centrale facilitant le partage de connaissances, l'apprentissage, la fourniture d'orientations et la sensibilisation en matière d'action anticipative**

La Croix-Rouge allemande, la Fédération internationale et le Centre sur le climat s'unissent sous la bannière de l'Anticipation Hub afin qu'il constitue une plateforme centrale et mondiale favorisant le partage de connaissances, l'apprentissage, la fourniture d'orientations et la sensibilisation en matière d'action anticipative.

Depuis 2022, 36 Sociétés nationales ont rejoint l'Anticipation Hub et peuvent ainsi accéder à des ressources techniques et partager leurs expériences avec l'ensemble de la communauté humanitaire. Les partenaires de l'Anticipation Hub collaborent de différentes manières, notamment par le biais des plateformes de dialogue mondiales, régionales et nationales, du site Internet (où des ressources techniques essentielles sont disponibles), et d'activités axées sur les politiques, la sensibilisation et la communication. En 2024, l'une des priorités fondamentales est



d'élaborer des ressources pédagogiques à destination des parties prenantes gouvernementales et des partenaires de l'Anticipation Hub.

En 2024, une série de webinaires spécifiquement destinés aux Sociétés nationales novices dans le domaine de l'action anticipative a été organisée afin d'encourager à un plus grand nombre de Sociétés nationales à utiliser les ressources du réseau de la Fédération internationale, à promouvoir les engagements mondiaux, notamment dans le cadre du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, et de faire connaître le réseau de partenaires de l'Anticipation Hub composé de plus de 130 organisations.

#### 4) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

À l'échelle mondiale, on observe une tendance générale en faveur de l'amélioration du suivi et du compte rendu sur l'action anticipative, avec notamment des rapports phares publiés chaque année comme l'*Aperçu mondial* de l'Anticipation Hub et l'*État des lieux* du Partenariat pour des actions rapides prises en connaissance des risques (partenariat REAP). Le réseau de la Fédération internationale contribue en permanence à l'élaboration de ces rapports en apportant des recommandations techniques ainsi que des éléments de fond, et souhaite continuer à le faire, en plus d'établir ses rapports internes sur la mise en œuvre du Cadre opérationnel 2021-2025 relatif à l'action anticipative.

Les rapports mondiaux font état de tendances positives au cours de la période de référence, avec une mise en œuvre générale et d'une intensification de l'action anticipative, comme en témoignent l'augmentation du nombre de personnes couvertes, le nombre de pays dotés de cadres d'action anticipative, les engagements pris en matière de financement, les initiatives régionales et mondiales ainsi que les parties prenantes contribuant aux activités dans ce domaine.

Par ailleurs, si la résolution proposée « Protéger les personnes contre les conséquences des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes sur le plan humanitaire : travailler ensemble pour renforcer l'action anticipative » est adoptée à l'occasion de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale, des rapports relatifs à la mise en œuvre de l'action anticipative par les composantes du Mouvement devront être établis conformément aux procédures de la Conférence internationale.

#### 5) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Face à la fréquence accrue des catastrophes induites par les changements climatiques et exacerbées par les effets interdépendants des difficultés économiques, de l'insécurité alimentaire, des conflits armés et d'autres facteurs, l'action anticipative est l'une des solutions pour faire front dans ce paysage humanitaire complexe. Les engagements énoncés dans la résolution du Conseil des Délégués CD/22/R2 demeurent pertinents et constituent des recommandations essentielles :

- continuer à intégrer l'action anticipative dans les stratégies, les plans et les politiques de gestion des risques de catastrophe des composantes du Mouvement, tout en sensibilisant et en soutenant les gouvernements dans ce domaine chaque fois que cela est possible ;
- améliorer les données, les connaissances et les pratiques en matière d'action anticipative, en particulier en ce qui concerne les risques cumulés, les aléas invisibles et à évolution lente, et les contextes fragiles ou de conflit ;
- réaliser des investissements techniques et financiers dans le renforcement des capacités opérationnelles et la mise en œuvre de l'action anticipative ;
- continuer à assumer un rôle de chef de file et à orienter la mise en œuvre de l'action anticipative par divers acteurs de la gestion des risques de catastrophe, au moyen

d'initiatives hébergées tels que l'Anticipation Hub et le partenariat REAP, tout en tirant parti des complémentarités, des liens et des synergies avec les secteurs du développement et l'action climatique ;

- améliorer les méthodes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en matière d'action anticipative ;
- inciter l'ensemble des parties prenantes à utiliser les informations relatives aux risques, en tirant parti des outils de gestion de l'information existants, tels que la plateforme GO, l'outil Risk Watch et la Base de données mondiale sur les crises ;
- encourager le passage à un système de responsabilité partagée fondé sur l'objectif commun d'agir en amont des aléas et des risques prévus, en favorisant la mise en œuvre de processus plus inclusifs et mieux coordonnés dans les différents secteurs, équipes, unités et aux différents niveaux, au sein des organisations et entre elles ;
- proposer une résolution relative à l'action anticipative à l'occasion de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale afin de contribuer à faire de l'action anticipative une norme.